

2017

Rapport de gestion



visana

A votre service, tout simplement.

Rapport de gestion

Rapports financiers

Aperçu

Résultat global 2017 du groupe Visana	5
Introduction des rapports financiers	6

Visana AG

Compte de pertes et profits	11
Bilan	14
Annexe	17
Rapport de révision	23

sana24 AG

Compte de pertes et profits	27
Bilan	28
Annexe	31
Rapport de révision	35

vivacare AG

Compte de pertes et profits	39
Bilan	42
Annexe	45
Rapport de révision	49

Visana Assurances SA

Compte de pertes et profits	53
Bilan	56
Annexe	59
Rapport de révision	64

Visana Services SA

Compte de pertes et profits	69
Bilan	70
Annexe	73
Rapport de révision	75

Corporate Governance

Structure de la conduite et organisation	77
Conseil d'administration	78
Direction	79
Principes de la conduite d'entreprise	80
Gestion des risques	82

Glossaire	84
Contact/Impressum	87

Aperçu général 2017 groupe Visana

	KVG	VVG/UVG	Total
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes	2 162.8	1 121.6	3 284.4
Diminutions des produits	-7.4	-	-7.4
Réassurances	0.0	-9.2	-9.2
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	336.8	-	336.8
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-338.3	-	-338.3
Autres produits de l'activité d'assurance	-	5.5	5.5
Produits de l'activité d'assurance	2 153.9	1 117.9	3 271.8
Prestations	-2 594.5	-776.9	-3 271.4
Participations aux coûts/quotes-parts/recours	313.4	-	313.4
Réassurances	-	7.7	7.7
Prestations diverses	16.2	-	16.2
Compensation des risque	297.5	-	297.5
Modification des provisions	-21.5	-43.8	-65.3
Frais d'administration	-87.5	-216.9	-304.4
Autres charges technique	-	-38.4	-38.4
Charges de l'activité d'assurance	-2 076.4	-1 068.3	-3 144.7
Résultat de l'activité d'assurance	77.5	49.6	127.1
Résultat relatif au capital	30.5	53.6	84.1
Résultat divers	-0.5	-0.8	-1.3
Impôts	-	-13.5	-13.5
Résultat d'entreprise	107.5	88.9	196.4
			mio. CHF
Provision pour cas d'assurance			2 282.6
			%
Taux combiné			-96.1
Taux de sinistre			-86.8
Taux de coûts			-9.3
			mio. CHF
Champs d'activité			
Primes Clientèle privée			2 828.8
Primes Clientèle entreprises			455.6
		Nombre	Nombre
Indices statistiques			
		01.01.2018	01.01.2017
Effectif des assurés Clientèle privée		826 900	800 600
Personnes assurées AOS		615 300	582 500
Entreprises assurées		13 300	14 500
		31.12.2017	31.12.2016
Collaborateurs et collaboratrices		1 286	1 299
Postes à plein temps		1 145	1 135

Visana toujours sur la bonne voie

Pour l'exercice 2017, la clôture financière du groupe Visana est à nouveau positive. Visana renforce sa position de partenaire financièrement stable.

Le produit de l'activité d'assurance du groupe Visana a augmenté de CHF 128.7 mio par rapport à l'année passée, passant à près de CHF 3.3 mrd et il assure depuis le 1^{er} janvier 2018 près de 827 000 clients privés, ce qui correspond à une augmentation de 26 000 assurés. Le résultat d'entreprise a également pu être amélioré, passant à CHF 196.4 mio. Le résultat du placement des capitaux, s'élevant à CHF 84.1 mio, a une fois de plus contribué au résultat positif de l'entreprise.

Le résultat des activités d'assurance est de CHF 127.1 mio (année précédente: moins 2.0 mio), ce qui entraîne un taux combiné (taux de sinistres et des coûts) de 96.1% pour le groupe Visana (année précédente: 100.1%). Le résultat de CHF 77.5 mio de l'assurance-maladie obligatoire est réjouissant (année précédente: 12.5 mio), ainsi que celui des activités d'assurance complémentaire, s'élevant à 49.6 mio (année précédente: 14.5 mio).

Développement des coûts de prestations et de la compensation des risques

En raison de la demande croissante de prestations médicales, les coûts de prestations augmentent continuellement et doivent être compensés par des primes de plus en plus élevées. Cela mène à une augmentation continue de ces dernières, notamment dans l'assurance de base. Les coûts de la santé constamment en hausse sont contrés par des contrôles sévères des factures, des gains d'efficacité et des négociations tarifaires intransigeantes.

La compensation des risques, existant dans l'assurance de base depuis l'introduction de la LAMal, est continuellement améliorée. Grâce à des affinements

supplémentaires, le groupe Visana a bénéficié à nouveau d'une baisse de la charge financière qui permet un développement modéré des primes et reflétée par le résultat.

Bon résultat en termes de placements de capitaux

L'année écoulée a été marquée par une croissance économique forte et globalement solide. Le rendement des obligations est resté stable tout au long de l'année et les cours ont atteint un nouveau record sur les marchés des actions. Par conséquent, le résultat des placements du groupe Visana a été réjouissant. Nous faisons face aux risques de placement plus importants avec une large diversification des valeurs patrimoniales et un style prudent en matière de placements.

Base financière solide dans l'intérêt de nos assurés

Visana affiche une grande stabilité financière et une solvabilité élevée. En tant que groupe, elle remplit, largement et sans restriction, toutes les exigences en matière de besoins en capitaux pour les assurances de base selon la LAMal ainsi que pour les assurances complémentaires selon la LCA. Une base financière forte et une gestion de la fortune responsable sont dans l'intérêt de nos assurés. Ces moyens permettent de compenser les fluctuations des marchés des capitaux et du domaine actuariel et de pouvoir faire face aux imprévus de manière appropriée.

Vous trouverez ci-dessous les détails des résultats du groupe Visana.

Visana SA

Par rapport à l'année précédente, Visana SA présente un résultat actuariel amélioré, de CHF 70.4 mio (année précédente: moins 10.7 mio). Le volume des primes de l'année rapportée a augmenté de CHF 68.3 mio, passant à CHF 1.8 mrd. Les prestations d'assurance ont augmenté légèrement et Visana SA a obtenu CHF 351.6 mio du fonds de compensation des risques (année précédente: 303.4 mio). Visana SA dispose en 2017 d'un effectif de 473 000 assurés de base (année précédente: 456 800).

Dans le domaine non actuariel, un résultat à nouveau satisfaisant de CHF 30.6 mio a pu être atteint (année précédente: 36.2 mio); un résultat d'entreprise de CHF 101.0 mio a pu être obtenu (année précédente: 25.5 mio).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2017 un résultat de moins CHF 0.1 mio (année précédente: plus 16.6 mio). Le volume des primes s'est élevé à CHF 219.8 mio (année précédente: 200.5 mio) et les prestations d'assurance ont augmenté en conséquence, atteignant CHF 157.8 mio (année précédente: 143.8 mio). Les versements de la compensation des risques sont passés de CHF 38.6 mio en 2016 à CHF 48.0 mio en 2017. sana24 SA dispose en 2017 d'un effectif de 63 200 assurés de base (année précédente: 60 500).

vivacare SA

vivacare SA a obtenu un résultat positif de CHF 6.6 mio (année précédente: 6.3 mio). Le volume des primes s'est élevé à CHF 167.2 mio (année précédente: 172.3 mio) et les prestations d'assurance ont été de CHF 147.7 mio (année précédente: 152.1 mio). Les versements de la compensation des risques sont passés de CHF 8.4 mio en 2016 à CHF 6.1 mio en 2017. vivacare SA dispose en 2017 d'un effectif de 46 000 assurés de base (année précédente: 49 500).

Visana Assurances SA

Le résultat actuariel de Visana Assurances SA s'est amélioré, passant à CHF 49.6 mio (année précédente: moins 14.5 mio) et le volume des primes a pu être augmenté de 46.2 millions à près de CHF 1.1 mrd. Les prestations d'assurance se sont élevées à près de CHF 0.8 mrd et ont baissé de près de CHF 50.7 mio, en comparaison avec l'année précédente. Dans le domaine non actuariel, un résultat à nouveau satisfaisant de CHF 52.8 mio a pu être atteint (année précédente: 42.3 mio); un résultat d'entreprise de CHF 88.9 mio a pu être obtenu (année précédente: 21.4 mio). Avec 682 900 assurés, le domaine d'affaires Clientèle privée présente un effectif pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente (685 900 assurés). L'effectif du domaine d'affaires Clientèle entreprises est le même que l'année précédente, avec 14 500 entreprises clientes.



Lorenz Hess,
Président du Conseil
d'administration



Urs Roth,
Président de la direction
d'administration

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2017	2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		1 772.7	1 701.2	71.5
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.6	0.8	-0.2
Diminutions des produits sur les primes		-5.2	-2.6	-2.6
Parts des primes de réassurance	1.10	0.0	-0.0	0.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		272.9	221.9	51.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-274.1	-222.7	-51.4
Primes gagnées pour la facture propre		1 766.9	1 698.6	68.3
Prestations assurance obligatoire des soins		-2 233.9	-2 202.1	-31.8
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.2	-0.3	0.1
Participations aux coûts		259.4	254.9	4.5
Prestations diverses	1.10	15.3	-2.9	18.2
Modification des provisions actuarielles		-17.1	-4.0	-13.1
Compensation des risques		351.6	303.4	48.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-1 624.9	-1 651.0	26.1
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/ 1.10	-71.6	-58.3	-13.3
Résultat de l'activité d'assurance		70.4	-10.7	81.1
Résultat divers	1.3	0.1	0.2	-0.1
Résultat terrains et bâtiments	1.4	8.5	8.3	0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	22.0	27.7	-5.7
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		30.6	36.2	-5.6
Résultat d'entreprise	1.6	101.0	25.5	75.5

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport financier

	2017	2016	Modification
	AOS	AOS	AOS
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes	1 772.7	1 701.2	71.5
Diminutions des produits sur les primes	-5.2	-2.6	-2.6
Parts des primes de réassurance	0.0	-0.0	0.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	272.9	221.9	51.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-274.1	-222.7	-51.4
Primes gagnées pour la facture propre	1 766.3	1 697.8	68.5
Prestations	-2 233.9	-2 202.1	-31.8
Participations aux coûts	259.4	254.9	4.5
Prestations diverses	15.3	-2.9	18.2
Modification des provisions actuarielles	-17.1	-4.0	-13.1
Compensation des risques	351.6	303.4	48.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-1 624.7	-1 650.7	26.0
Charges d'exploitation pour la facture propre	-71.6	-58.2	-13.4
Résultat de l'activité d'assurance	70.0	-11.1	81.1
Résultat divers	0.1	0.2	-0.1
Résultat terrains et bâtiments	8.5	8.3	0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	22.0	27.7	-5.7
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	30.6	36.2	-5.6
Résultat d'entreprise	100.6	25.1	75.5

2017	2016	Modification	2017	2016	Modification
IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
0.6	0.8	-0.2	1 773.3	1 702.0	71.3
-0.0	-0.0	-	-5.2	-2.6	-2.6
-	-	-	0.0	-0.0	0.0
0.0	0.0	-	272.9	221.9	51.0
-	-	-	-274.1	-222.7	-51.4
0.6	0.8	-0.2	1 766.9	1 698.6	68.3
-0.2	-0.3	0.1	-2 234.1	-2 202.4	-31.7
-	-	-	259.4	254.9	4.5
-0.0	-0.0	-	15.3	-2.9	18.2
-	-	-	-17.1	-4.0	-13.1
-	-	-	351.6	303.4	48.2
-0.2	-0.3	0.1	-1 624.9	-1 651.0	26.1
-0.0	-0.1	0.1	-71.6	-58.3	-13.3
0.4	0.4	-	70.4	-10.7	81.1
0.0	0.0	-	0.1	0.2	-0.1
0.0	0.0	-	8.5	8.3	0.2
0.0	0.0	-	22.0	27.7	-5.7
0.0	0.0	-	30.6	36.2	-5.6
0.4	0.4	-	101.0	25.5	75.5

Bilan actifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments		224.1	221.9	2.2
Placements financiers		1 140.6	1 086.6	54.0
Placements de capitaux	1.7	1 364.7	1 308.5	56.2
Comptes de régularisation actifs		189.5	128.6	60.9
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	79.8	80.9	-1.1
Créances sur la compensation des risques		-	0.1	-0.1
Créances par rapport aux offices		11.4	7.3	4.1
Créances par rapport à des organisations proches	1.10	7.3	5.1	2.2
Autres créances		0.9	0.5	0.4
Créances		99.4	93.9	5.5
Disponibilités		92.4	72.8	19.6
Actifs		1 746.0	1 603.8	142.2

Bilan passifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		779.9	754.4	25.5
Résultat annuel		101.0	25.5	75.5
Capital propre		881.0	780.0	101.0
Provisions actuarielles		419.8	402.7	17.1
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		160.4	125.4	35.0
Provisions	1.9	580.2	528.1	52.1
Dettes envers des tiers		6.1	7.7	-1.6
Dettes envers des fournisseurs de prestations		121.7	96.7	25.0
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		117.3	139.7	-22.4
Comptes de régularisation passifs		10.7	11.8	-1.1
Dettes envers des offices		4.1	3.6	0.5
Compte de passage pour la correction des primes		0.1	9.4	-9.3
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.0	0.0	-
Dettes envers des organisations proches	1.10	18.5	25.1	-6.6
Dettes		278.5	294.0	-15.5
Comptes de régularisation passifs		6.3	1.7	4.6
Capitaux étrangers		865.0	823.8	41.2
Passifs		1746.0	1603.8	142.2

Compte des mouvements financiers

	2017	2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	145.0	103.5	41.5
Résultat d'entreprise	101.0	25.5	75.5
Modification des placements de capitaux	-23.0	-8.2	-14.8
Modification des créances	-5.5	-17.1	11.6
Modification des provisions	52.1	-11.0	63.1
Modification des comptes de régularisation actifs	-60.9	9.1	-70.0
Modification des dettes	-15.5	50.0	-65.5
Modification des comptes de régularisation passifs	4.6	-1.0	5.6
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	52.8	47.3	5.5
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	315.8	364.5	-48.7
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-373.1	-370.3	-2.8
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-57.3	-5.8	-51.5
Mouvement d'argent net	-4.5	41.5	-46.0
Etat final du fonds	140.5	145.0	-4.5
Disponibilités	92.4	72.8	19.6
Liquidités	48.1	72.2	-24.1
Liquidités du fonds attestées	140.5	145.0	-4.5

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2016	754.4
Etat 31.12.2016 avant l'emploi du résultat	754.5
Attribution résultat d'entreprise 2016	25.5
Etat 31.12.2016 après l'emploi du résultat	780.0

Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2017	779.9
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	780.0
Attribution résultat d'entreprise 2017	101.0
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	881.0

1. Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en CHF au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **terrains et les immeubles** sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent les obligations à leur valeur du marché.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché.
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché.
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché.
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Les **provisions pour les risques dans les placements de capitaux** représentent les volatilités à long terme du marché des capitaux. La provision est calculée en fonction du portefeuille complet et est validée chaque année au moyen d'un modèle externe de Value at Risk.

La provision pour risques dans les placements de capitaux se base sur les valeurs-cibles suivantes:

- 10% de la valeur d'acquisition des placements de capitaux à intérêt fixe plus
- 20% de la valeur d'acquisition des actions et des placements semblables

Les pourcentages sont basés sur des valeurs empiriques. Les provisions ciblées qui ont été calculées sur la base des pourcentages se situent entre les valeurs-cible, qui ont été calculées sur la base de deux expected shortfalls, l'un ayant un niveau de confiance de 95% et l'autre de 99%.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de CHF 71.6 mio pour 2017 (2016 CHF 58.3 mio). Ce montant comprend les commissions de conclusion pour intermédiaires externes, qui s'élèvent à un total de CHF 5.8 mio, dont CHF 3.8 mio concernent l'année 2016.

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à Visana SA pour les membres du conseil d'administration s'est élevée à CHF 152 400 en 2017. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 14 500. Les indemnités payées au président du conseil d'administration se sont montées à CHF 36 000.

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour 5.7 postes) se sont montées à CHF 623 300. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 115 800. L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée au président de la direction et s'élevait à CHF 142 300, avec des cotisations à la caisse de pension de CHF 26 800. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2017	2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Rendement locatif	12.9	13.1	-0.2
Produits divers	0.1	0.0	0.1
Produit adaptations à la valeur du marché	3.2	2.7	0.5
Produit terrains et bâtiments	16.2	15.8	0.4
Charge d'assurance	-0.1	-0.1	-
Frais administratifs	-0.6	-0.6	-
Entretien et réparations	-4.3	-4.5	0.2
Dépenses diverses pour immeubles	-1.7	-1.5	-0.2
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	-1.0	-0.8	-0.2
Dépenses pour terrains et bâtiments	-7.7	-7.5	-0.2
Résultat terrains et bâtiments	8.5	8.3	0.2

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2017			2016		
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	10.9	3.2	14.1	13.3	5.6	18.9
Actions	30.2	17.2	47.4	17.9	6.6	24.5
Placements collectifs	3.4	12.3	15.7	4.6	12.1	16.7
Instruments financiers dérivés	7.6	0.7	8.3	9.3	-	9.3
Liquidités	-	0.6	0.6	0.0	0.2	0.2
Résultats relatifs aux titres et aux placements divers	52.1	34.0	86.1	45.1	24.5	69.6
Obligations	-1.8	-8.2	-10.0	-1.2	-6.2	-7.4
Actions	-3.7	-2.5	-6.2	-10.1	-11.2	-21.3
Placements collectifs	-0.0	-1.3	-1.3	-2.8	-0.6	-3.4
Instruments financiers dérivés	-8.6	-0.6	-9.2	-6.7	-	-6.7
Participations	-	-0.0	-0.0	-	-0.0	-0.0
Liquidités	-0.3	-0.0	-0.3	-0.4	-0.4	-0.8
Dépenses relatives à l'administration de capital	-2.1	-	-2.1	-2.3	-	-2.3
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-16.5	-12.6	-29.1	-23.5	-18.4	-41.9
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-35.0	-	-35.0	-	-	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.6	21.4	22.0	21.6	6.1	27.7

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de CHF 101.0 mio pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché.

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	224.1	221.9	2.2
Obligations	700.8	662.0	38.8
Actions	177.6	179.8	-2.2
Placements collectifs	205.0	167.5	37.5
Instruments financiers dérivés	4.4	0.4	4.0
Participations*	4.7	4.7	-
Liquidités	48.1	72.2	-24.1
Placements financiers	1 140.6	1 086.6	54.0
Placements de capitaux	1 364.7	1 308.5	56.2
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	233.5	233.0	0.5

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40% du capital propre

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du	Valeur du	Valeur du	Valeur du
	marché active	marché passive	marché active	marché passive
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2016
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Devises				
Opérations à terme	716927	-	423961	-
Actions				
Options	3644130	-	-	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» (CHF 4.4 mio).

1.8 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	108.5	108.2	0.3
Réajustement sur créances	-28.7	-27.3	-1.4
Créances sur des preneurs d'assurance	79.8	80.9	-1.1

1.9 Provisions

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	418.5	401.4	17.1
Indemnités journalières LAMal	1.3	1.3	-
Provisions actuarielles	419.8	402.7	17.1
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	160.4	125.4	35.0
Provisions	580.2	528.1	52.1

1.10 Autres indications

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches

	31.12.2017	31.12.2016
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana Services SA	7.3	4.9
Créance du compte courant vivacare SA	–	0.2
Dettes du compte courant Visana Assurances SA	17.4	16.9
Dettes du compte courant vivacare SA	0.7	–
Dettes du compte courant sana24 SA	0.4	8.2

	2017	2016
Comptes de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.0	–0.0
Charges d'exploitation	71.6	58.3
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.1	0.1
Rendement locatif	5.7	5.8

La réassurance est auprès de sana24 SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les paiements reçus de CHF 16.0 mio pour les adaptations tarifaires rétroactives des années précédentes.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2017 (ni en 2016).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2017 (ni en 2016).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 11–22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

Berne, le 26 mars 2018

sana24 SA

sana24 SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2017	2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		221.6	201.2	20.4
Diminutions des produits sur les primes		-1.6	-0.7	-0.9
Parts des primes de réassurance	1.9	-0.0	0.0	-0.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		37.9	34.0	3.9
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-38.1	-34.0	-4.1
Primes gagnées pour la facture propre		219.8	200.5	19.3
Prestations assurance obligatoire des soins		-188.1	-170.9	-17.2
Participations aux coûts		30.3	27.3	3.0
Prestations diverses		-0.0	-0.2	0.2
Modification des provisions actuarielles		-4.5	4.3	-8.8
Compensation des risques		-48.0	-38.6	-9.4
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-210.3	-178.1	-32.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-9.3	-5.7	-3.6
Résultat de l'activité d'assurance		0.2	16.7	-16.5
Résultat divers	1.3	-0.3	-0.1	-0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.0	-	-0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-0.3	-0.1	-0.2
Résultat d'entreprise	1.5	-0.1	16.6	-16.7

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières LAMal; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	15.1	–	15.1
Placements de capitaux		15.1	–	15.1
Comptes de régularisation actifs		20.1	24.3	–4.2
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	21.1	18.7	2.4
Créances par rapport aux offices		0.3	0.6	–0.3
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	0.4	8.2	–7.8
Compte de passage pour la correction des primes		0.0	–	0.0
Autres créances		0.1	0.1	–
Créances		21.9	27.6	–5.7
Disponibilités		141.4	122.7	18.7
Actifs		198.5	174.6	23.9

Bilan passifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves		93.2	76.6	16.6
Résultat annuel		–0.1	16.6	–16.7
Capital propre		93.2	93.3	–0.1
Provisions actuarielles		33.7	29.2	4.5
Provisions	1.8	33.7	29.2	4.5
Dettes envers des tiers		0.6	0.5	0.1
Dettes envers des fournisseurs de prestations		11.8	8.2	3.6
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		10.2	10.0	0.2
Comptes de régularisation passifs		1.1	0.8	0.3
Dettes envers des offices		0.5	0.4	0.1
Institution commune LAMal		20.1	24.3	–4.2
Compte de passage pour la correction des primes		–	2.0	–2.0
Dettes		44.3	46.2	–1.9
Comptes de régularisation passifs		27.3	5.9	21.4
Capitaux étrangers		105.3	81.3	24.0
Passifs		198.5	174.6	23.9

Compte des mouvements financiers

	2017	2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	122.7	134.9	-12.2
Résultat d'entreprise	-0.1	16.6	-16.7
Modification des placements de capitaux	0.0	-	0.0
Modification des créances	5.7	-10.0	15.7
Modification des provisions	4.5	-6.3	10.8
Modification des comptes de régularisation actifs	4.2	14.6	-10.4
Modification des dettes	-1.9	-12.9	11.0
Modification des comptes de régularisation passifs	21.4	-14.2	35.6
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	33.8	-12.2	46.0
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-15.1	-	-15.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-15.1	-	-15.1
Mouvement d'argent net	18.7	-12.2	30.9
Etat final du fonds	141.4	122.7	18.7
Disponibilités	141.4	122.7	18.7
Liquidités du fonds attestées	141.4	122.7	18.7

Justification des fonds propres

	AOS
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2016	76.6
Etat 31.12.2016 avant l'emploi du résultat	76.7
Attribution résultat d'entreprise 2016	16.6
Etat 31.12.2016 après l'emploi du résultat	93.3
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2017	93.2
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	93.3
Attribution résultat d'entreprise 2017	-0.1
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	93.2

1. Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en CHF, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisés sous «Placements collectifs».

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions

pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de CHF 9.3 mio pour 2017 (2016 CHF 5.7 mio). Ce montant comprend les commissions de conclusion pour intermédiaires externes, qui s'élèvent à un total de CHF 2.4 mio, dont CHF 0.9 mio concernent l'année 2016.

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du

conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration s'est élevée à CHF 15 900 en 2017. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 1500. Les indemnités payées au président du conseil d'administration se sont montées à CHF 3800.

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour

5.7 postes) se sont montées à CHF 64 900. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 12 000. L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée au président de la direction et s'élevait à CHF 14 800, avec des cotisations à la caisse de pension de CHF 2800. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2017			2016		
	Produits et dépenses réalisés mio. CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio. CHF	Total mio. CHF	Produits et dépenses réalisés mio. CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio. CHF	Total mio. CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	-	-0.0	-0.0	-	-	-
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-	-0.0	-0.0	-	-	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-	-0.0	-0.0	-	-	-

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de CHF -0.1 mio pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMa).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	15.1	–	15.1
Placements financiers	15.1	–	15.1
Placements de capitaux	15.1	–	15.1

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	27.6	24.2	3.4
Réajustement sur créances	–6.5	–5.5	–1.0
Créances sur des preneurs d'assurance	21.1	18.7	2.4

1.8 Provisions

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
AOS	33.7	29.2	4.5
Provisions actuarielles	33.7	29.2	4.5

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches**Bilan**

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Créance du compte courant Visana SA	0.4	8.2

	2017	2016
	mio. CHF	mio. CHF
Comptes de pertes et profits		
Parts des primes de réassurance	0.0	-0.0
Charges d'exploitation	9.3	5.7
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2017 (ni en 2016).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2017 (ni en 2016).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

sana24 SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 27–34) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

Berne, le 26 mars 2018

vivacare SA

vivacare SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2017	2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		167.8	172.4	-4.6
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.2	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-0.6	-0.2	-0.4
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		26.0	25.0	1.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-26.1	-25.1	-1.0
Primes gagnées pour la facture propre		167.2	172.3	-5.1
Prestations assurance obligatoire des soins		-172.2	-176.4	4.2
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.1	-0.2	0.1
Participations aux coûts		23.7	24.5	-0.8
Prestations diverses		0.9	0.0	0.9
Modification des provisions actuarielles		0.1	-0.0	0.1
Compensation des risques		-6.1	-8.4	2.3
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-153.7	-160.5	6.8
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-6.6	-5.3	-1.3
Résultat de l'activité d'assurance		6.9	6.5	0.4
Résultat divers	1.3	-0.3	-0.2	-0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.0	-	-0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-0.3	-0.2	-0.1
Résultat d'entreprise	1.5	6.6	6.3	0.3

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport financier

	2017	2016	Modification
	AOS mio. CHF	AOS mio. CHF	AOS mio. CHF
Primes	167.8	172.4	-4.6
Diminutions des produits sur les primes	-0.6	-0.2	-0.4
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	26.0	25.0	1.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-26.1	-25.1	-1.0
Primes gagnées pour la facture propre	167.1	172.1	-5.0
Prestations	-172.2	-176.4	4.2
Participations aux coûts	23.7	24.5	-0.8
Prestations diverses	0.9	0.0	0.9
Modification des provisions actuarielles	0.2	-	0.2
Compensation des risques	-6.1	-8.4	2.3
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-153.5	-160.3	6.8
Charges d'exploitation pour la facture propre	-6.6	-5.3	-1.3
Résultat de l'activité d'assurance	7.0	6.5	0.5
Résultat divers	-0.3	-0.2	-0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.0	-	-0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-0.3	-0.2	-0.1
Résultat d'entreprise	6.7	6.3	0.4

2017	2016	Modification	2017	2016	Modification
IJ LAMal mio. CHF	IJ LAMal mio. CHF	IJ LAMal mio. CHF	Total LAMal mio. CHF	Total LAMal mio. CHF	Total LAMal mio. CHF
0.1	0.2	-0.1	167.9	172.6	-4.7
-0.0	-0.0	-	-0.6	-0.2	-0.4
0.0	0.0	-	26.0	25.0	1.0
-	-	-	-26.1	-25.1	-1.0
0.1	0.2	-0.1	167.2	172.3	-5.1
-0.1	-0.2	0.1	-172.3	-176.6	4.3
-	-	-	23.7	24.5	-0.8
-0.0	-0.0	-	0.9	0.0	0.9
-0.1	-0.0	-0.1	0.1	-0.0	0.1
-	-	-	-6.1	-8.4	2.3
-0.2	-0.2	-	-153.7	-160.5	6.8
-0.0	-0.0	-	-6.6	-5.3	-1.3
-0.1	-0.0	-0.1	6.9	6.5	0.4
-0.0	-0.0	-	-0.3	-0.2	-0.1
-0.0	-	-0.0	-0.0	-	-0.0
-0.0	-0.0	-	-0.3	-0.2	-0.1
-0.1	-0.0	-0.1	6.6	6.3	0.3

Bilan actifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		20.1	–	20.1
Placements de capitaux	1.6	20.1	–	20.1
Comptes de régularisation actifs		4.1	8.9	–4.8
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	12.7	11.9	0.8
Créances par rapport aux offices		0.4	0.4	–
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	0.7	–	0.7
Autres créances		0.1	0.1	–
Créances		13.9	12.4	1.5
Disponibilités		104.3	112.9	–8.6
Actifs		142.4	134.2	8.2

Bilan passifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		76.1	69.8	6.3
Résultat annuel		6.6	6.3	0.3
Capital propre		82.8	76.2	6.6
Provisions actuarielles		33.2	33.3	-0.1
Provisions	1.8	33.2	33.3	-0.1
Dettes envers des tiers		0.6	0.6	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations		9.7	7.6	2.1
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		7.1	7.4	-0.3
Comptes de régularisation passifs		1.3	0.9	0.4
Dettes envers des offices		0.6	0.6	-
Institution commune LAMal		4.1	5.3	-1.2
Compte de passage pour la correction des primes		0.0	1.5	-1.5
Dettes envers des organisations proches	1.9	-	0.2	-0.2
Dettes		23.4	24.1	-0.7
Comptes de régularisation passifs		3.0	0.6	2.4
Capitaux étrangers		59.6	58.0	1.6
Passifs		142.4	134.2	8.2

Compte des mouvements financiers

	2017	2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Etat initial du fonds	112.9	114.8	-1.9
Résultat d'entreprise	6.6	6.3	0.3
Modification des placements de capitaux	0.0	-	0.0
Modification des créances	-1.5	-1.8	0.3
Modification des provisions	-0.1	-1.6	1.5
Modification des comptes de régularisation actifs	4.8	3.9	0.9
Modification des dettes	-0.7	-5.8	5.1
Modification des comptes de régularisation passifs	2.4	-2.9	5.3
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	11.5	-1.9	13.4
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-20.1	-	-20.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-20.1	-	-20.1
Mouvement d'argent net	-8.6	-1.9	-6.7
Etat final du fonds	104.3	112.9	-8.6
Disponibilités	104.3	112.9	-8.6
Liquidités du fonds attestées	104.3	112.9	-8.6

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio. CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2016	69.8
Etat 31.12.2016 après l'emploi du résultat	69.9
Attribution résultat d'entreprise 2016	6.3
Etat 31.12.2016 après l'emploi du résultat	76.2
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2017	76.1
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	76.2
Attribution résultat d'entreprise 2017	6.6
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	82.8

1. Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en CHF, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisés sous «Place-ments collectifs».

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques ducroire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des

payements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de CHF 6.6 mio pour 2017 (2016 CHF 5.3 mio). Ce montant comprend les commissions de conclusion pour intermédiaires externes, qui s'élèvent à un total de CHF 0.9 mio, dont CHF 0.6 mio concernent l'année 2016.

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe

Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration s'est élevée à CHF 13 100 en 2017. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 1200. Les indemnités payées au président du conseil d'administration se sont montées à CHF 3100.

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour 5.7 postes) se sont montées à CHF 53 400. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et

variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 9900. L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée au président de la direction et s'élevait à CHF 12 200, avec des cotisations à la caisse de pension de CHF 2300. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2017			2016		
	Produits et dépenses réalisés mio. CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio. CHF	Total mio. CHF	Produits et dépenses réalisés mio. CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio. CHF	Total mio. CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	–	–0.0	–0.0	–	–	–
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–	–0.0	–0.0	–	–	–
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	–	–0.0	–0.0	–	–	–

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de CHF 6.6 mio pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	20.1	–	20.1
Placements financiers	20.1	–	20.1
Placements de capitaux	20.1	–	20.1

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	16.1	15.0	1.1
Réajustement sur créances	–3.4	–3.1	–0.3
Créances sur des preneurs d'assurance	12.7	11.9	0.8

1.8 Provisions

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
AOS	32.9	33.1	–0.2
Indemnités journalières LAMal	0.3	0.2	0.1
Provisions actuarielles	33.2	33.3	–0.1
Provisions	33.2	33.3	–0.1

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions

Transactions avec organisations proches

	31.12.2017	31.12.2016
Bilan	mio. CHF	mio. CHF
Créance du compte courant Visana SA	0.7	–
Dette du compte courant Visana SA	–	0.2

	2017	2016
Comptes de pertes et profits	mio. CHF	mio. CHF
Charges d'exploitation	6.6	5.3
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2017 (ni en 2016).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2017 (ni en 2016).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

vivacare SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 39–48) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

Berne, le 26 mars 2018

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Comptes de pertes et profits

		2017	2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA		981.1	938.2	42.9
Primes assurance-accidents obligatoire LAA		140.7	133.4	7.3
Part de la réassurance à la prime		-9.2	-8.1	-1.1
Primes pour compte propre		1 112.6	1 063.5	49.1
Modification des reports de primes		-0.2	0.2	-0.4
Primes gagnées pour compte propre		1 112.4	1 063.7	48.7
Autres produits de l'activité d'assurance		5.5	8.0	-2.5
Produits de l'activité technique		1 117.9	1 071.7	46.2
Paiements pour les cas d'assurance LCA		-673.4	-724.3	50.9
Paiements pour les cas d'assurance LAA		-103.5	-108.0	4.5
Part des réassureurs		7.7	12.4	-4.7
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre		-769.2	-819.9	50.7
Modification des provisions actuarielles		-43.8	-6.9	-36.9
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre		-813.0	-826.8	13.8
Charge administrative pour compte propre	1.2	-216.9	-206.9	-10.0
Autres charges techniques		-38.4	-52.5	14.1
Charges de l'activité actuarielle		-1 068.3	-1 086.2	17.9
Résultat actuariel		49.6	-14.5	64.1
Produits issus des placements de capital	1.3	166.2	133.5	32.7
Charges issues des placements de capital	1.4	-112.6	-90.6	-22.0
Résultat des placements de capital		53.6	42.9	10.7
Résultat d'exploitation		103.2	28.4	74.8
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt		-0.2	-0.0	-0.2
Autres produits		-	0.0	-0.0
Autres charges		-0.6	-0.6	-
Bénéfice/perte avant impôt		102.4	27.8	74.6
Impôts directs		-13.5	-6.4	-7.1
Résultat d'entreprise		88.9	21.4	67.5

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2017	2016	Modification	2017	2016
	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Indemnités journalières LCA	Indemnités journalières LCA
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA	637.2	606.1	31.1	301.7	290.6
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	–	–	–	–	–
Part de la réassurance à la prime	–	–	–	–9.2	–8.1
Primes pour compte propre	637.2	606.1	31.1	292.5	282.5
Modification des reports de primes	–	–	–	–	–
Prime gagnée pour compte propre	637.2	606.1	31.1	292.5	282.5
Autres produits de l'activité d'assurance	1.7	2.8	–1.1	–	–
Produits de l'activité technique	638.9	608.9	30.0	292.5	282.5
Paiements pour les cas d'assurance LCA	–426.8	–438.7	11.9	–228.7	–266.3
Paiements pour les cas d'assurance LAA	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	–	–	–	7.7	12.4
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	–426.8	–438.7	11.9	–221.0	–253.9
Modification des provisions actuarielles	–4.0	–7.5	3.5	–17.1	13.3
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	–430.8	–446.2	15.4	–238.1	–240.6
Charge administrative pour compte propre	–157.7	–149.2	–8.5	–33.1	–33.6
Autres charges techniques	–11.5	–12.2	0.7	–24.9	–37.4
Charges de l'activité actuarielle	–600.0	–607.6	7.6	–296.1	–311.6
Résultat actuariel	38.9	1.3	37.6	–3.6	–29.1
Produits issus des placements de capital					
Charges issues des placements de capital					
Résultat des placements de capital					
Résultat d'exploitation					
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt					
Autres produits					
Autres charges					
Bénéfice/perte avant impôt					
Impôts directs					
Résultat d'entreprise					
Capital propre					
en CHF					
en % des primes nettes					

Modification	2017	2016	Modification	2017	2016	Modification	2017	2016	Modification
Indemnités journalières LCA	Divers LCA	Divers LCA	Divers LCA	LAA	LAA	LAA	Total	Total	Total
mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
11.1	42.2	41.5	0.7	-	-	-	981.1	938.2	42.9
-	-	-	-	140.7	133.4	7.3	140.7	133.4	7.3
-1.1	-	-	-	-	-	-	-9.2	-8.1	-1.1
10.0	42.2	41.5	0.7	140.7	133.4	7.3	1 112.6	1 063.5	49.1
-	-0.2	0.2	-0.4	-	-	-	-0.2	0.2	-0.4
10.0	42.0	41.7	0.3	140.7	133.4	7.3	1 112.4	1 063.7	48.7
-	0.1	0.1	-	3.7	5.1	-1.4	5.5	8.0	-2.5
10.0	42.1	41.8	0.3	144.4	138.5	5.9	1 117.9	1 071.7	46.2
37.6	-17.9	-19.3	1.4	-	-	-	-673.4	-724.3	50.9
-	-	-	-	-103.5	-108.0	4.5	-103.5	-108.0	4.5
-4.7	-	-	-	-	-	-	7.7	12.4	-4.7
32.9	-17.9	-19.3	1.4	-103.5	-108.0	4.5	-769.2	-819.9	50.7
-30.4	-1.7	-0.5	-1.2	-21.0	-12.2	-8.8	-43.8	-6.9	-36.9
2.5	-19.6	-19.8	0.2	-124.5	-120.2	-4.3	-813.0	-826.8	13.8
0.5	-6.2	-5.8	-0.4	-19.9	-18.3	-1.6	-216.9	-206.9	-10.0
12.5	-2.0	-2.9	0.9	-	-	-	-38.4	-52.5	14.1
15.5	-27.8	-28.5	0.7	-144.4	-138.5	-5.9	-1 068.3	-1 086.2	17.9
25.5	14.3	13.3	1.0	-	-	-	49.6	-14.5	64.1
							166.2	133.5	32.7
							-112.6	-90.6	-22.0
							53.6	42.9	10.7
							103.2	28.4	74.8
							-0.2	-0.0	-0.2
							-	0.0	-
							-0.6	-0.6	-
							102.4	27.8	74.6
							-13.5	-6.4	-7.1
							88.9	21.4	67.5
							263.1	189.2	73.9
							23.5	17.7	5.8

Bilan actifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers		185.1	207.2	-22.1
Participations	1.6	3.9	3.9	-
Papiers-valeurs à intérêts fixes		1 142.9	1 060.9	82.0
Hypothèques		35.7	34.9	0.8
Actions		348.7	373.8	-25.1
Autres placements de capital	1.7	504.1	473.3	30.8
Placements de capitaux		2220.4	2154.0	66.4
Créances sur instruments financiers dérivés		11.6	-	11.6
Disponibilités		236.5	216.4	20.1
Part des provisions actuarielles issues de la réassurance		0.8	1.3	-0.5
Créances résultant des activités d'assurance	1.8	72.8	50.6	22.2
Autres créances		18.2	10.7	7.5
Compte de régularisation actif		13.9	20.7	-6.8
Actifs		2574.2	2453.7	120.5

Bilan passifs

		31.12.2017	31.12.2016	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.9	1 795.9	1 757.9	38.0
Provisions du domaine non-assurance		352.8	298.8	54.0
Provisions		2 148.7	2 056.7	92.0
Dettes résultant des activités d'assurance	1.10	63.2	44.0	19.2
Autres passifs		2.7	2.5	0.2
Comptes de régularisation passifs		96.5	161.3	-64.8
Dettes		162.4	207.8	-45.4
Capitaux étrangers		2 311.1	2 264.5	46.6
Capital-actions		10.0	10.0	-
Réserves légales issues du bénéfice		5.0	5.0	-
Réserves volontaires issues du bénéfice		109.5	109.5	-
Bénéfice reporté/perte reportée		49.7	43.3	6.4
Résultat d'entreprise		88.9	21.4	67.5
Capital propre		263.1	189.2	73.9
Passifs		2 574.2	2 453.7	120.5

Compte des mouvements financiers

	2017	2016	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	216.4	147.8	68.6
Résultat d'entreprise	88.9	21.4	67.5
Modification des placements de capitaux	6.5	7.0	-0.5
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	-11.6	-	-11.6
Modification des créances	-29.2	35.9	-65.1
Modification des provisions actuarielles	38.0	7.2	30.8
Modification des provisions du secteur non assurance	54.0	-7.5	61.5
Modification des comptes de régularisation actifs	6.8	9.7	-2.9
Modification des dettes	19.4	-12.7	32.1
Modification des comptes de régularisation passifs	-64.8	82.6	-147.4
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	108.0	143.6	-35.6
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	829.0	925.1	-96.1
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-901.9	-970.1	68.2
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-72.9	-45.0	-27.9
Versement de dividende	-15.0	-30.0	15.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-15.0	-30.0	15.0
Mouvement d'argent net	20.1	68.6	-48.5
Etat final du fonds Disponibilités	236.5	216.4	20.1

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1. Annexe aux comptes annuels

Visana Assurances SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les titres sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les hypothèques et les prêts sont indiqués à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un modèle de mathématique financière sous forme

d'une considération globale pour titres, hypothèques et prêts. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Comptes de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation. Les coûts sont attribués conformément à la clé de répartition définie dans le contrat. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de CHF 216.9 mio pour 2017 (2016 CHF 206.9 mio).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2017			2016		
	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF
Biens immobiliers	11.9	–	11.9	12.6	–	12.6
Papiers-valeurs à intérêts fixes	19.1	2.3	21.4	20.6	4.8	25.4
Hypothèques	0.4	–	0.4	0.4	–	0.4
Actions	11.7	66.1	77.8	12.6	44.0	56.6
Autres placements de capital*	8.7	46.0	54.7	6.9	31.6	38.5
Produits issus des placements de capital	51.8	114.4	166.2	53.1	80.4	133.5

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Charges issues des placements de capital

	2017			2016		
	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Biens immobiliers	-12.4	-	-12.4	-12.2	-	-12.2
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-0.3	-4.4	-4.7	-0.3	-4.4	-4.7
Actions	-42.4	-18.7	-61.1	-2.5	-33.8	-36.3
Autres placements de capital*	-3.9	-30.5	-34.4	-3.3	-34.1	-37.4
Charges des placements de capital	-59.0	-53.6	-112.6	-18.3	-72.3	-90.6

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

**y compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de la fortune de Visana Assurances SA sont largement diversifiés et la stratégie de placement est fonction de la capacité de risque de l'entreprise ainsi que des attentes relatives au rendement ou aux risques des différentes catégories de placements. Les performances des placements qui en résultent s'élèvent à 5.97%.

Les cours des marchés des actions ont nettement augmenté et ont atteint un nouveau niveau record par rapport à l'indice MSCI World.

La préservation du patrimoine par la meilleure diversification possible des placements et la réduction des risques de placement resteront très importants.

1.6 Participations

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Visana Services SA, Berne Prestations de services en matière d'assurance Capital-actions CHF 6.5 mio	3.9	3.9

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Placements alternatifs	109.5	107.8	1.7
Placements de capital collectifs	394.6	365.5	29.1
Autres placements de capital	504.1	473.3	30.8

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du marché active 31.12.2017	Valeur du marché passive 31.12.2017	Valeur du marché active 31.12.2016	Valeur du marché passive 31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Devises				
Opérations à terme	2.7	–	–	–
Actions				
Options	8.9	–	–	–

1.8 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	52.2	33.0	19.2
Sociétés d'assurance	3.2	0.7	2.5
Créances envers des organisations proches	17.4	16.9	0.5
Créances résultant des activités d'assurance	72.8	50.6	22.2

Passifs

1.9 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Reports de primes	1.6	1.4	0.2
Provisions pour sinistres	312.7*	301.6*	11.1
Provisions pour fluctuations	27.0	27.0	–
Provisions de sécurité	828.3	867.6	–39.3
Provisions pour vieillissement	356.0	360.7	–4.7
Provisions pour participation à l'excédent	56.9	35.9	21.0
Capitaux de couverture des rentes	78.8	78.0	0.8
Autres provisions techniques	134.6	85.7	48.9
Provisions	1795.9	1757.9	38.0

* Les provisions pour sinistres sont exprimées à leur valeur brute. La part des provisions actuarielles issues de la réassurance se monte à CHF 0.8 mio (année précédente CHF 1.3 mio).

1.10 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	42.2	27.4	14.8
Dettes diverses	21.0	16.6	4.4
Dettes résultant des activités d'assurance	63.2	44.0	19.2

1.11 Justification des fonds propres

mio. CHF

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2016		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2016		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2016		43.3
Attribution résultat d'entreprise 2016		21.4
Versement de dividende	15.0	
Attribution au bénéfice reporté	6.4	
Etat au 31.12.2016		189.2

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2017		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2017		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2017		49.7
Attribution résultat d'entreprise 2017		88.9
Etat au 31.12.2017		263.1

1.12 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le 31 décembre 2017, le volume de souscription de ces programmes était de CHF 266.5 mio (en 2016: CHF 234.3 mio).

Au 31 décembre 2017, CHF 95.0 mio n'avaient pas encore été retirés (en 2016: 76.2 mio).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement,

des instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le 31 décembre 2017, le volume de contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de CHF 301.8 mio (contre CHF 252.6 mio en 2016). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

1.13 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision du groupe Visana est payé par le biais de Visana Services SA et calculé conformément à la clé de répartition définie.

1.14 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Résultat d'entreprise	88.9	21.4
Bénéfice reporté	49.7	43.3
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	138.6	64.7
Prélèvement du dividende brut	-30.0	-15.0
Report à nouveau	108.6	49.7

2. Rapport sur la situation

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément à la mise en place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la survenance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2017.

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Visana Assurances SA est sur la bonne voie et bien parée pour l'avenir.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Assurances SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 53, 56–62) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young AG

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

Berne, le 26 mars 2018

Visana Services SA

La société de services Visana Services SA assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs sont employés par Visana Services SA

Comptes de pertes et profits

	2017	2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Produit des prestations de service	284.3	257.8	26.5
Produit net de l'activité des prestations de services	284.3	257.8	26.5
Frais de personnel	-145.6	-131.5	-14.1
Frais de marketing	-103.9	-100.0	-3.9
Frais de location et d'entretien	-11.4	-11.5	0.1
Charges administratives diverses	-22.5	-13.8	-8.7
Charges diverses	-137.8	-125.3	-12.5
Amortissements	-0.9	-1.0	0.1
Frais administratifs	-284.3	-257.8	-26.5
Résultat de l'activité des prestations de services	-	-	-
Produit financier	0.0	0.0	-
Charge financière	-0.0	-0.1	0.1
Impôts directs	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'entreprise	0.0	-0.1	0.1

Bilan actifs

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	54.2	39.3	14.9
Créances résultant de livraisons et de prestations	4.5	5.4	-0.9
Réajustement sur créances	-3.8	-3.3	-0.5
Autres créances à court terme	0.8	0.5	0.3
Créances	1.5	2.6	-1.1
Comptes de régularisation actifs	7.4	7.9	-0.5
Fonds de roulement	63.1	49.8	13.3
Investissements en biens	0.8	0.8	-
Actifs immobilisés	0.8	0.8	-
Actifs	63.9	50.6	13.3

Bilan passifs

	31.12.2017	31.12.2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations	8.0	4.1	3.9
Compte courant Visana SA avec intérêt	7.3	4.9	2.4
Autres dettes à court terme	1.0	0.8	0.2
Dettes	16.3	9.8	6.5
Comptes de régularisation passifs	29.9	23.0	6.9
Provisions à court terme	4.3	4.4	-0.1
Capitaux étrangers à court terme	50.5	37.2	13.3
Provisions à long terme	1.7	1.7	-
Capitaux étrangers à long terme	1.7	1.7	-
Capital-actions	6.5	6.5	-
Réserves légales issues du bénéfice	0.3	0.3	-
Bénéfice reporté	4.9	5.0	-0.1
Résultat d'entreprise	0.0	-0.1	0.1
Capital propre	11.7	11.7	-
Passifs	63.9	50.6	13.3

Compte des mouvements financiers

	2017	2016	Modification
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	39.3	46.8	-7.5
Résultat d'entreprise	0.0	-0.1	0.1
Modification des biens immobiliers	0.9	1.0	-0.1
Modification des créances	1.1	-1.8	2.9
Modification des comptes de régularisation actifs	0.5	-2.2	2.7
Modification des dettes	6.5	-1.0	7.5
Modification des comptes de régularisation passifs	6.9	0.2	6.7
Modification des provisions à court terme	-0.1	0.2	-0.3
Modification des provisions à long terme	-	-2.9	2.9
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	15.8	-6.6	22.4
Entrée d'argent provenant des biens immobiliers	0.0	0.0	-
Sortie d'argent provenant des biens immobiliers	-0.9	-0.9	-
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-0.9	-0.9	-
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-	-	-
Mouvement d'argent net	14.9	-7.5	22.4
Etat final du fonds Disponibilités	54.2	39.3	14.9

1. Annexe aux comptes annuels

Visana Services SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

Produit des prestations de service

Le produit des prestations de services comprend des frais administratifs réglés et refacturés à Visana SA et à Visana Assurances SA ainsi qu'à sana24 SA et à vivacare SA.

CO article 959c

Les soldes des devises étrangères dans les disponibilités sont convertis selon le cours du jour de référence ou de la fin de l'année.

Moyenne annuelle des postes à plein temps

La moyenne du nombre de postes à plein temps sur l'année s'est élevée à 1151.3 (2016 1094.3).

Dettes non présentées dans le bilan, issues de contrats de bail à long terme

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Contrats de bail à long terme avec échéance restante de plus de 12 mois après le jour du bilan	9.0	10.7
dont arrivant à échéance dans 1 à 5 ans	7.1	8.2
dont arrivant à échéance après 5 ans	1.9	2.5

Garantie de location sans dépôt CHF 0.1 mio, avec échéance au 31.03.2019

Créances avec des organisations proches

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Autres créances à court terme Visana Assurances SA	-	0.2

Dettes avec des organisations proches

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Dette du compte courant Visana SA avec intérêt	7.3	4.9
Autres dettes à court terme Visana Assurances SA	0.1	0.0

Honoraire de l'organe de révision

	2017	2016
	mio. CHF	mio. CHF
Honoraires pour prestations de service de révision	0.38	0.35
Honoraires pour autres prestations de service	0.34	0.04
Total honoraires	0.72	0.39

L'honoraire de l'organe de révision se rapporte à Visana Services SA et aux entreprises gérées par cette dernière.

2. Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

Le conseil d'administration propose l'emploi suivant du résultat au bilan:

	31.12.2017	31.12.2016
	mio. CHF	mio. CHF
Résultat d'entreprise	0.04	-0.07
Bénéfice reporté	4.95	5.02
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	4.99	4.95
Attribution aux réserves légales	-0.00	-
Report à nouveau	4.99	4.95

3. Rapport sur la situation

Postes à plein temps

Concernant la moyenne annuelle du nombre de postes à plein temps, nous renvoyons à l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément à la mise en

place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la survenance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2017.

Perspectives d'avenir

Visana Services SA continuera à assumer la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels annuels annuels annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Services SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Services SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 69–73) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comp-

tables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young AG

Stefan Marc Schmid

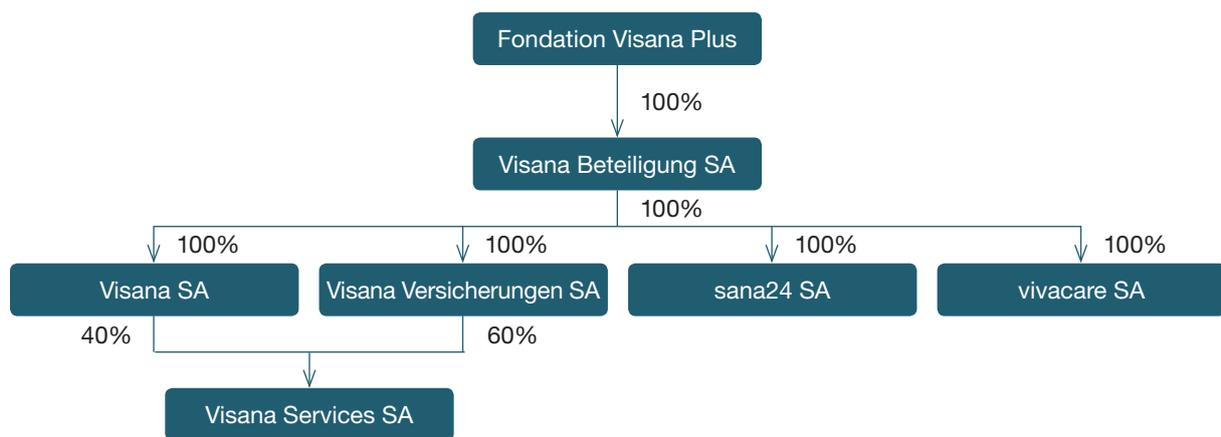
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid

Expert-réviseur agréé

Berne, le 26 mars 2018

Structure du groupe Visana



Le groupe Visana compte sept sociétés. Visana SA, sana24 SA et vivacare SA exploitent l'assurance obligatoire des soins et sont soumises à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Visana Assurances SA exploite les assurances complémentaires et l'assurance-accidents et est soumise à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La fondation Visana Plus, Visana Beteiligungen SA ainsi que Visana Services SA font également partie du groupe.

Fondation Visana Plus

La fondation possède 100% du capital-actions de Visana Beteiligungen SA. Elle soutient des projets dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Visana Beteiligungen SA

La société de participation possède 100% du capital-actions de Visana SA, Visana Assurances SA, sana24 SA et vivacare SA. Visana Beteiligungen SA peut détenir des participations de toute sorte. Elle n'exerce aucune activité opérationnelle

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

sana24 SA et vivacare SA

Les deux sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Services SA

La société de service assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont employés par Visana Services SA.

Les conseils de fondation et d'administration

Après le retrait du président de longue date, Albrecht Rychen, les membres du conseil ont élu Lorenz Hess président.

Après plus de 20 ans de fonction, le président du groupe Visana, Albrecht Rychen, s'est retiré de toutes les fonctions qu'il occupait. Il a pris cette décision, entrée en vigueur aux Assemblées générales du 24 avril 2017, en raison de son âge. Il a imprimé sa marque au groupe Visana et a été le porteur d'un développement continu. Comme signe de reconnaissance de ses mérites, Albrecht Rychen a été nommé président d'honneur de Visana. Le conseil d'administration de Visana a élu

Lorenz Hess, conseiller national (membre du conseil d'administration depuis 2014) comme nouveau président. Avec lui, un connaisseur du marché de la santé suisse a été mandaté à nouveau. Le mandat libre au conseil d'administration devra être repourvu durant l'année calendaire en cours, basé sur un profil d'exigence spécifique.

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Partenaire fondateur de furrerhugi.advisors ag. Conseiller national. Divers mandats de conseil d'administration et de conseil de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Expert. Divers mandats de conseil d'administration et de conseil consultatif. En fonction chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart membre (1969),	Avocate, LL.M avec de nombreuses années d'expérience dans les domaines Legal, Compliance et Governance et dans des entreprises cotées en bourse et soumises à l'autorité de la FINMA, partenaire dans le cabinet d'avocats Wernli Biedermann Partner, à Berne. Divers mandats de conseil d'administration et de conseil de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats de conseil d'administration et de conseil de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.
Andreas Gattiker, membre (1967)	Dr. med. et MBA. CEO Hôpital cantonal Obwalden. En fonction chez Visana depuis 2013.
Cornelia Gehrig-Nell, membre (1966)	Licenciée ès sciences politiques et experte-comptable diplômée. CFO Bystronic Group. Divers mandats de conseil d'administration. Présidente du comité d'audit et de risques de la banque SLM. En fonction chez Visana depuis 2003.

La direction

Le président de la direction est le responsable opérationnel de l'entreprise. Il représente Visana Services SA à l'extérieur, dans la mesure où le domaine d'activité de la direction est concerné.

La direction est tenue, par l'intermédiaire de son président, de rendre régulièrement au conseil d'administration des rapports sans réserve au sujet de toutes les activités qui ont une influence importante sur le groupe Visana.

Cession des activités de management

Le groupe Visana n'a pas cédé d'activités de management à des tiers en dehors du groupe. Dans le cadre de conventions de prestations de service, les entreprises du groupe Visana ont chargé Visana Services SA d'exécuter les activités opérationnelles.

Compétences

Le règlement d'organisation de Visana Services SA définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration.

La direction informe régulièrement le conseil d'administration du déroulement des affaires, des nouvelles activités ou champs d'affaires et des projets importants.

Membres de la direction

	Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée Visana
Urs Roth	1960	Président, responsable du ressort Services	Avocat, Executive Master Corporate Finance CFO	1995
Valeria Trachsel	1961	Suppléante de la direction, responsable du ressort Sinistres	Experte diplômée en assurances sociales, formatrice d'adultes diplômée et Master of Health Administration (MHA)	1988
Patrizio Bühlmann	1961	Responsable du ressort Clientèle entreprises	Spécialiste en assurance diplômé, économiste d'entreprise en assurance (DVA), Integrated Management Executive MBA	2015
Christoph Lanz	1963	Responsable du ressort Informatique	Informaticien de gestion avec diplôme fédéral et licencié en droit	2004
Roland Lüthi	1960	Responsable du ressort Clientèle privée	Spécialiste en assurance diplômé, chef de vente diplômé, International Executive MBA	2007
Stephan Wilms	1963	Responsable du ressort Finances	Economiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010

Cette présentation renseigne sur les membres de la direction opérationnelle du groupe Visana. Tous les membres de la direction sont de nationalité suisse.

Corporate Governance

Le groupe Visana respecte les dispositions légales et réglementaires et tient compte des principes de gouvernement d'entreprise du Swiss Code of Best Practice.

Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales. Visana respecte les lois et les prescriptions des autorités de surveillance et agit selon les exigences du Swiss Code of Best Practice.

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2017.

Conseil d'administration

La composition des conseils de fondation et d'administration est basée sur une procédure de sélection standardisée, sur des profils d'exigence spécifiques, sur des compétences techniques, sur l'expérience de conduite ainsi que sur la personnalité et vaut pour toutes les sociétés du groupe Visana en union de fonctions. Il est veillé à ce que la diversité soit aussi grande que possible, par exemple aussi en ce qui concerne le genre.

Les conseils de fondation et d'administration du groupe Visana sont entièrement composés de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein des sociétés du groupe Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En outre, les conseils de fondation et d'administration n'ont pas de relation commerciale avec Visana ou les sociétés du groupe qui pourraient les influencer dans leur activité au sein des conseils de fondation et d'administration. Le conseil de fondation et le

conseil d'administration sont élus pour un mandat d'une année.

Le conseil d'administration de Visana Services SA est en charge de la haute surveillance sur la direction opérationnelle (direction). Il dispose des instruments de conduite suivants: comité d'examen (comité d'audit), révision interne ainsi que controlling stratégique et gestion des risques. Il accorde beaucoup d'importance au système de contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité aux normes et règlements (compliance). En plus de l'auto-évaluation régulière, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe.

Comité d'audit

Jusqu'aux assemblées annuelle et générale 2018, le comité d'audit de Visana Services SA se composait de Cornelia Gehrig-Nell (présidente), Roland Frey et Robert E. Leu. Les membres du comité d'audit sont élus par le conseil d'administration au sein de celui-ci. Le comité d'audit soutient le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches. Le comité d'audit contrôle la pertinence de la comptabilité et du système de gestion de l'information ainsi que l'efficacité du système de contrôle interne. Il traite les budgets et les comptes annuels avec la direction et la révision interne et externe, avant qu'ils ne soient soumis aux conseils de fondation ou d'administration. Il décide des mandats d'examen à l'intention de la révision interne, du choix de la méthode à appliquer et de leur étendue.

Révision interne

La révision interne soutient le comité d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres au comité d'audit, qui suit la mise en oeuvre des mesures d'amélioration convenues ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, la Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels du groupe Visana. Le responsable de la révision est Stefan Marc Schmid. L'honoraire de révision pour l'année 2017 s'est élevé à CHF 380 000.

Indemnités

Les honoraires et les salaires des membres des conseils de fondation et d'administration, ainsi que de la direction, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnités versées en 2017 aux membres des conseils de fondation et d'administration (sept membres, puis six membres à partir du 24 avril 2017) se sont élevées à CHF 453 200. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 43 000. Les indemnités payées au président de la fondation et du conseil d'administration se sont montées à CHF 107 200. La différence par rapport à l'année précédente s'explique par le nombre des membres du conseil de fondation et

d'administration, ainsi que par le changement de président.

Les indemnités destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour 5.7 postes) se sont montées à CHF 1 853 900 au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de CHF 344 400. L'indemnité la plus élevée a été payée au président de la direction et s'élevait à CHF 423 400, avec des cotisations à la caisse de pension de CHF 79 700. L'indemnité de la direction opérationnelle, plus élevée que l'année précédente, est due uniquement à l'atteinte des objectifs et donc à la hauteur de l'indemnité variable. Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte du groupe Visana.

Gestion des risques et compliance

Visana a précocement identifié le besoin d'une gestion des risques intégrale et la développe de manière conséquente. Ainsi, les exigences réglementaires qui augmentent constamment sont activement prises en compte.

Gestion des risques

Visana dispose d'une gestion des risques complète et institutionnalisée. Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Ainsi, les conséquences possibles peuvent être identifiées suffisamment tôt et des mesures adéquates mises en place. Aussi bien du point de vue stratégique qu'opérationnel, ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite, à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de Visana, appliqué à l'ensemble de l'entreprise et basé sur les risques, s'oriente aux circulaires pertinentes de l'Autorité fédérale de surveillance financière (FINMA), relatives au gouvernement d'entreprise, à la gestion des risques et au système de contrôle interne. La gestion basée sur les outils et standardisée des contrôles (y compris l'évaluation du design et de l'efficacité quant au pilotage du risque) permet d'améliorer la documentation et les rapports relatifs à ces derniers. L'objectif est de garantir et d'attester l'efficacité des contrôles internes. Les processus du système de contrôle interne sont conformes au standard international COSO pour les contrôles internes (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). L'accent est mis sur un environnement de contrôle adapté à l'entreprise, qui renforce la

conscience des collaborateurs et des personnes en charge de conduite quant au contrôle dans le cadre des affaires courantes.

Compliance

Le conseil d'administration et la direction de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), dont la responsabilité ne peut pas être déléguée. En d'autres termes: tous les collaborateurs de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques, l'e-learning sur la compliance ainsi que des séquences d'information, orientées aux degrés de fonction et spécifiques, soutiennent la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaborateurs dans les affaires courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Business Continuity Management

Le Business Continuity Management de Visana fait partie intégrante de la gestion des risques. Il désigne l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise qui permet de maintenir ou de rétablir les processus opérationnels critiques en situation de crise ou de conditions difficiles ne pouvant pas être prévues. Visana remplit les standards minimaux contraignants de l'Association suisse d'assurances.

Protection des données

Dans le contexte de notre système de gestion de la qualité certifié, nous avons certifié notre service de réception des données, depuis 2013, conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données (VDSZ). Cette certification ainsi que le label de qualité externe attestent que la

gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Les deux certificats sont examinés annuellement. La sensibilisation de nos collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale. Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Nous avons aussi mis en ligne un «Web-Based-Training» obligatoire pour tous les collaborateurs, sur les thèmes de la sécurité des informations et la protection des données. Les audits internes et externes garantissent également que cette dernière soit vécue en pratique.

Glossaire du rapport de gestion 2017

OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est une autorité fédérale de la Confédération helvétique et fait partie du Département fédéral de l'intérieur.

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations à l'égard des assurés en fonction des dispositions du contrat d'assurance

conclu et de la législation. Il est soumis aux dispositions du contrat d'assurance et aux prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que l'assuré doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Action récursoire

Demande de restitution des prestations payées par Visana, dans le cadre d'un accord de recours ou après détermination de la responsabilité civile d'un tiers.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du sexe des assurés. Cet ajustement des différences liées à la structure des risques est un correctif à la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Franchises

Partie de la participation aux coûts de l'assuré représentant un pourcentage des coûts de traitements occasionnés à un assuré par un sinistre dépassant le montant de la franchise.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents.

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance.

Paiements pour les cas d'assurance

Le paiement pour les cas d'assurance recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées. Il est soumis aux dispositions du contrat d'assurance et aux prescriptions légales.

Contact

Le groupe Visana dispose d'un réseau d'agences qui couvre l'ensemble de la Suisse et qui forme la base de la proximité et du contact avec la clientèle.

Vous trouverez la liste complète de toutes les agences sous www.visana.ch/agences

Impressum

Editeur

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 15
info@visana.ch

Conception, mise en page, impression

Gassmann Print, Bienne

Production, système de publication

Gassmann Digital SA, Bienne

Moins de papier pour protéger l'environnement

Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à l'impression du rapport de gestion

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document; elle désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 15
info@visana.ch
Téléphone 031 357 91 11
www.visana.ch


visana
A votre service, tout simplement.